



World Food Programme  
Programme Alimentaire Mondial  
Programa Mundial de Alimentos  
برنامج الأغذية العالمي

## Conseil d'administration

Première session ordinaire

Rome, 21 janvier 2025

et

Rome, 18-19 février 2025

Distribution: générale

Date: 26 juin 2025

Original: anglais

Point 10 de l'ordre du jour

WFP/EB.1/2025/10-B

Résumé des travaux de la première session ordinaire  
de 2025 du Conseil d'administration

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<http://executiveboard.wfp.org/fr>).

## Résumé des travaux de la première session ordinaire de 2025 du Conseil d'administration

### Table des matières

<b>Élection du Bureau et désignation du Rapporteur .....</b>	<b>3</b>
<b>Questions stratégiques actuelles et futures.....</b>	<b>3</b>
2025/EB.1/1 Déclaration liminaire de la Directrice exécutive, y compris sur l'aperçu des possibilités et des défis actuels et futurs pour le PAM.....	3
<b>Questions opérationnelles.....</b>	<b>6</b>
Exposé oral – aperçu mondial des besoins humanitaires ainsi que des problèmes et priorités d'ordre opérationnel.....	6
Exposé oral sur le projet global relatif aux assurances à donner.....	10
<b>Questions de politique générale .....</b>	<b>11</b>
2025/EB.1/2 Cadre relatif au cycle des politiques .....	11
Point sur la mise en œuvre du Fonds d'aide à la transformation pour changer la vie .....	12
Exposé oral sur la mise en œuvre de la politique en matière de problématique femmes-hommes..	14
Exposé oral sur l'inclusion du handicap .....	15
<b>Fonctions de contrôle .....</b>	<b>16</b>
2025/EB.1/3 Rapport succinct de l'évaluation de la politique environnementale du PAM et réponse de la direction.....	16
2025/EB.1/4 Rapport succinct de l'évaluation de la politique du PAM en matière de préparation aux situations d'urgence et réponse de la direction.....	17
2025/EB.1/5 Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM .....	19
<b>Portefeuille d'activités dans la région Afrique de l'Est .....</b>	<b>20</b>
Présentation orale sur la visite sur le terrain du Conseil d'administration du PAM.....	20

---

<b>Questions diverses</b> .....	<b>21</b>
2025/EB.1/6    Rapport final du groupe de travail du Conseil d'administration chargé de l'examen de la gouvernance .....	21
<b>Rapports concernant les sessions du Conseil d'administration</b> .....	<b>22</b>
2025/EB.1/7    Résumé des travaux de la deuxième session ordinaire de 2024 du Conseil d'administration .....	22
<b>Vérification des décisions et recommandations adoptées</b> .....	<b>22</b>
<b>Observations finales de la Directrice exécutive</b> .....	<b>23</b>
<b>ANNEXE I</b> .....	<b>24</b>
Décisions et recommandations .....	24
<b>ANNEXE II</b> .....	<b>28</b>
Ordre du jour .....	28
<b>Liste des sigles utilisés dans le présent document</b> .....	<b>30</b>

## Élection du Bureau et désignation du Rapporteur

1. Au cours de la première partie de la première session ordinaire, tenue le 21 janvier 2025, le Conseil avait élu les membres du Bureau suivant les propositions de nomination présentées par les Listes, exception faite des coordonnateurs suppléants des Listes A et B. Le Conseil a élu ces deux membres lors de la deuxième partie de la session, le 18 février 2025, confirmant les propositions de nomination soumises par les listes concernées.
2. Le Conseil a nommé le Représentant permanent de la Tchéquie, M. Roman Diatka, en qualité de Rapporteur de la session.

## Questions stratégiques actuelles et futures

### 2025/EB.1/1 Déclaration liminaire de la Directrice exécutive, y compris sur l'aperçu des possibilités et des défis actuels et futurs pour le PAM

3. En préambule de sa déclaration, la Directrice exécutive a rendu hommage à un membre de l'équipe du PAM décédé en détention au Yémen la semaine précédente. Rappelant que 325 travailleurs humanitaires avaient été tués en 2024, elle a souligné l'engagement indéfectible du PAM à honorer son devoir de protection à l'égard de son personnel et des personnes au service desquelles il œuvrait. Alors que l'année 2024 avait été marquée par 120 conflits armés, le PAM avait dû faire face à l'intensification des risques pesant sur les travailleurs humanitaires et à des restrictions d'accès. Malgré ces difficultés, son personnel demeurait présent sur les lignes de front du monde entier.
4. Les perspectives de financement des opérations humanitaires en 2025 et au-delà étaient très préoccupantes. Certains des plus grands donateurs du PAM avaient indiqué que leur contribution pour 2025 serait nettement inférieure à celle de 2024. Ainsi, le PAM avait revu à la baisse le montant des contributions prévues en 2025, qui était passé de 7,7 milliards de dollars à 6,4 milliards de dollars, et s'employait à faire en sorte que les perspectives de financement soient prises en compte dans ses priorités d'ordre opérationnel. Néanmoins, la Directrice exécutive continuait de centrer ses efforts sur la mobilisation d'un maximum de financements, poursuivant ses échanges avec les dirigeants et le secteur privé au niveau international pour porter un message clair, à savoir que la sécurité alimentaire était un objectif aussi bien stratégique qu'humanitaire.
5. Nombre des gouvernements participant aux programmes avaient de plus en plus recours à leurs propres ressources pour financer les activités permettant de réduire les besoins dans leur pays. Cette forme de soutien serait étudiée davantage en 2025. Les travaux avaient en outre débuté en vue de l'élaboration d'une nouvelle stratégie axée sur le secteur privé, cinquième plus important donateur du PAM, qui, outre ses contributions financières, apportait des compétences spécialisées et des solutions innovantes, grâce auxquelles le PAM renforçait son impact opérationnel.
6. L'amélioration de l'efficacité et de l'efficacéité du PAM demeurerait une priorité pour 2025. Après la réduction de 15 pour cent du budget administratif et d'appui aux programmes en 2024, une nouvelle baisse de 10 pour cent était prévue en 2025, les opérations de première ligne demeurant la priorité du PAM. De nouvelles mesures d'efficacité institutionnelle avaient été prises: un gel des recrutements s'appliquait à l'échelle du PAM, les voyages internationaux n'étaient autorisés que pour les missions essentielles, les formations étaient conduites à distance et toutes les activités d'achat de biens et services non essentiels étaient suspendues. La mise en place du modèle de "Siège mondial unique" et le projet global relatif aux assurances à donner se poursuivraient afin d'éliminer les doubles emplois, la fragmentation de l'activité et les processus bureaucratiques inutiles, et d'assurer l'application de mesures strictes de contrôle et de supervision.

7. Chef de file de l'innovation, le PAM publierait prochainement sa première stratégie sur l'intelligence artificielle et l'apprentissage automatique. Ces technologies allaient révolutionner l'espace humanitaire, améliorant la prise de décisions et l'efficacité.
8. La Directrice exécutive était convaincue que, grâce au soutien du Conseil d'administration, le PAM pourrait continuer de servir les populations pour lesquelles il œuvrait.
9. Les membres du Conseil ont présenté leurs condoléances à la famille et aux proches du membre du personnel du PAM mort au Yémen, ainsi qu'aux familles et amis des trois autres agents du PAM qui avaient perdu la vie au cours des trois mois précédents. Ils ont témoigné leur profonde reconnaissance aux membres du personnel du PAM intervenant en première ligne et se sont dits résolument favorables à ce qu'une attention accrue soit portée au devoir de protection. De nombreux membres ont également souligné qu'il était nécessaire de veiller au respect du droit international humanitaire et ont encouragé le PAM à poursuivre à cet égard ses actions de plaidoyer et de diplomatie humanitaire.
10. Les membres ont renouvelé leur vif soutien au PAM, alors qu'il devait faire face à un paysage géopolitique de plus en plus complexe, une situation encore aggravée par de lourds déficits de financement et l'intensification des besoins humanitaires. Ils se sont alarmés de la détérioration de la sécurité alimentaire mondiale et de l'immensité des besoins enregistrés dans le monde, mentionnant les situations en Afghanistan, à Gaza, en Haïti, dans la région du lac Tchad, au Liban, au Myanmar, en République arabe syrienne, en République démocratique du Congo, au Sahel, en Ukraine et au Yémen. Le PAM a été félicité pour son intervention rapide à la suite de la conclusion de cessez-le-feu à Gaza et au Liban.
11. Évoquant les difficultés inédites de financement, les membres du Conseil ont demandé à recevoir régulièrement des informations actualisées concernant les conséquences de cette situation sur les opérations du PAM, ainsi que sur les mesures prises pour atténuer les déficits de financement. Deux observateurs ont relevé que la très forte dépendance du PAM à l'égard d'un petit nombre de donateurs représentait un danger pour celui-ci, et l'un d'eux l'a exhorté à mettre la dernière main à sa stratégie relative aux donateurs et à s'ouvrir davantage à de nouvelles idées. Un membre du Conseil a toutefois félicité le PAM des efforts qu'il avait consentis pour élargir sa base de donateurs. Les membres ont fait observer que la mobilisation du secteur privé, des institutions financières internationales et de nouveaux modèles de financement, dont les financements pluriannuels, serait déterminante à l'avenir. Dans un souci de flexibilité optimale, il convenait que les contributions financières soient versées le plus tôt possible et accordées sans affectation particulière. Plusieurs membres du Conseil ont demandé que davantage d'initiatives conjointes de mobilisation de ressources soient menées par les organismes ayant leur siège à Rome. Ils ont aussi proposé que ces organismes envisagent la création d'un centre de services partagés dans un lieu où les coûts étaient peu élevés.
12. Un membre du Conseil a indiqué que son pays avait suspendu son soutien aux programmes d'assistance le temps qu'un examen de ses dépenses dans ce domaine soit mené, bien qu'une dérogation ait été accordée pour l'aide humanitaire vitale. Néanmoins, son pays estimait nécessaire que soient ajustés certains éléments du travail du PAM pour les mettre en cohérence avec ses politiques nationales et demandait au PAM de s'abstenir de promouvoir des idéologies concernant le genre, la diversité, l'équité ou l'inclusion dans son action visant à sauver des vies. De nombreux autres membres du Conseil ont souligné qu'ils soutenaient vigoureusement le travail du PAM en faveur de la protection et de l'inclusion sociale, y compris en ce qui concernait l'égalité femmes-hommes et les personnes handicapées, et un observateur a indiqué qu'il convenait de garantir le maintien des postes clés au Siège pour la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, dans le cadre du budget prévu pour ce travail.

13. Si les membres du Conseil ont reconnu que, face aux déficits de financement, le PAM devait donner la priorité aux actions visant à sauver des vies, ils ont également souligné qu'il fallait continuer d'investir dans les mesures d'anticipation et la résilience afin de réduire les futurs besoins humanitaires et de renforcer les capacités des pays en matière de gestion des crises. Il importait d'associer les gouvernements à la planification et à la mise en œuvre des programmes, et les pays et communautés d'accueil à l'action menée pour soutenir les réfugiés, y compris dans le contexte de crises régionales.
14. Les membres du Conseil ont apprécié les efforts consentis par le PAM pour faire en sorte d'utiliser les ressources de manière plus rationnelle et d'être davantage comptable de son action. Plusieurs membres ont souhaité recevoir sous une forme officielle des informations actualisées sur les résultats des réformes, en particulier les gains d'efficacité et les économies réalisés, et un membre a demandé la conduite d'une évaluation externe indépendante du projet global relatif aux assurances à donner. Plusieurs membres du Conseil ont souscrit à la stratégie appliquée pour donner plus de moyens aux bureaux de pays, au travers de la délégation de pouvoirs accrus et de l'augmentation des ressources, soulignant la nécessité de prévoir des contrôles internes appropriés dans ce contexte.
15. Les membres du Conseil ont dit attendre avec intérêt de pouvoir appuyer l'élaboration du Plan stratégique pour 2026-2029. Un membre a remercié le PAM de sa collaboration en amont et de ses échanges fréquents avec le Conseil, l'invitant à maintenir une communication transparente tandis qu'il devait gérer de nouveaux paramètres financiers et cherchait à définir des mesures d'efficacité supplémentaires.
16. Plusieurs membres ont insisté sur l'importance de l'ancrage local pour améliorer la qualité, l'impact et la durabilité des opérations du PAM. L'une d'entre eux a déclaré que, dans tous les cas possibles, le PAM devrait commencer à planifier le transfert progressif de ses opérations aux entités nationales et locales, de sorte à réorienter ses ressources ailleurs, et un observateur a encouragé le PAM à élaborer une nouvelle politique pour guider ces travaux. Globalement, le PAM était invité à tisser des liens de coordination et de collaboration plus forts et à nouer des partenariats plus stratégiques avec d'autres organismes des Nations Unies, les gouvernements des pays dans lesquels il mène des opérations et d'autres parties prenantes pertinentes, dont les partenaires locaux.
17. Plusieurs membres du Conseil ont salué les programmes de repas scolaires du PAM, qui offraient de multiples avantages, en particulier lorsque les repas étaient confectionnés à partir de produits locaux. Un membre a souligné qu'il était important d'investir dans les filières et les systèmes alimentaires agricoles locaux.
18. De nombreux membres du Conseil ont apporté des informations précises sur l'appui financier et les autres formes de soutien que leur pays apportait au PAM, et décrit la manière dont ils participaient à d'autres initiatives dans leur propre pays et dans d'autres, notamment dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire. Il a été noté que cette coopération pourrait être mise à profit pour déployer à l'échelle requise l'innovation et la technologie. Un observateur a mentionné les effets négatifs des sanctions économiques internationales imposées à certains pays sur la sécurité alimentaire mondiale.
19. Les membres ont félicité le PAM pour l'organisation du dialogue stratégique du 17 février 2025, notant que les discussions avaient porté sur des thèmes particulièrement pertinents et avaient apporté de précieux éclairages.
20. La Directrice exécutive a remercié le Conseil et les observateurs d'avoir soulevé des questions importantes, lesquelles seraient examinées de manière approfondie au cours de la session.

## Questions opérationnelles

### Exposé oral – aperçu mondial des besoins humanitaires ainsi que des problèmes et priorités d'ordre opérationnel

21. Le Directeur exécutif adjoint a présenté l'aperçu, qui, conformément à l'une des recommandations issues de l'examen de la gouvernance, comprenait les rapports de six bureaux régionaux, qui étaient auparavant présentés au titre de points distincts de l'ordre du jour. Les six directeurs régionaux étaient également présents.
22. L'environnement opérationnel du PAM continuait d'évoluer rapidement en raison d'une conjonction imprévisible de tensions géopolitiques, de crises climatiques, de perturbations économiques et de conflits, dans un contexte d'augmentation continue des besoins et de baisse des financements.
23. Parmi les quatre opérations coordonnées au niveau central de renforcement des interventions, des évolutions majeures avaient eu lieu en République arabe syrienne, pays qui connaissait une transition précaire après 14 années de conflit. La sécurité s'était améliorée même si les combats se poursuivaient dans certaines régions. De nombreux Syriens avaient commencé à revenir, mais près de la moitié de la population était en situation d'insécurité alimentaire, de sorte que le contexte demeurait extrêmement difficile. Le PAM avait les moyens de faciliter la transition, mais nécessitait des ressources pour faire face aux besoins urgents. La fourniture d'une aide humanitaire à court et moyen terme restait indispensable. Au Liban, les besoins se maintenaient à un niveau élevé. Le PAM portait assistance aux Libanais vulnérables et aux réfugiés syriens et continuait de collaborer avec des partenaires pour permettre le retour volontaire de ces derniers dans la dignité.
24. Dans la bande de Gaza, le Directeur exécutif adjoint avait constaté l'ampleur épouvantable des destructions lorsqu'il s'y était rendu dernièrement. La situation demeurait incertaine, mais les habitants rentraient chez eux dans le nord et le PAM essayait de les aider à reconstruire leur vie. La communauté humanitaire avait renforcé son action et fournissait une aide dans les zones accessibles. Depuis le cessez-le-feu, le PAM assurait un appui logistique et une assistance alimentaire dans le cadre de l'intervention coordonnée des Nations Unies. Le maintien de l'accès était primordial pour continuer de fournir l'assistance. La crise régionale au Soudan était toujours la plus grave crise alimentaire dans le monde, et l'escalade de la violence mettait en péril la stabilité régionale. Le PAM avait récemment pu se rendre dans certaines zones jusque-là inaccessibles, y compris dans des endroits où les populations étaient exposées à la famine, et venait en aide aux réfugiés soudanais, qui continuaient d'arriver dans les pays voisins. Les perturbations économiques avaient persisté à l'intérieur et à la périphérie du pays, tandis que les ressources restaient limitées en Éthiopie, au Soudan du Sud et au Tchad. Le PAM travaillait également aux côtés des gouvernements, du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, de la Banque mondiale et du secteur privé dans le cadre de programmes de renforcement de la résilience destinés aux réfugiés. Pour que l'intervention régionale soit efficace, il était nécessaire de pouvoir accéder aux populations, y compris à travers les lignes de front et de part et d'autre de la frontière, et de maintenir une présence du PAM de niveau international dans les États du Darfour et du Kordofan, d'obtenir des garanties de sûreté et de sécurité, de développer les activités de sensibilisation et de mobiliser des fonds souples.

25. Concernant les opérations exigeant l'attention du Siège, en République démocratique du Congo, une escalade tragique de la violence avait provoqué le déplacement de milliers de personnes et fait naître des besoins urgents, tandis que les pillages généralisés des entrepôts, les attaques perpétrées contre les travailleurs humanitaires, les restrictions d'accès et les déficits de financement limitaient la capacité d'intervention du PAM. Un soutien était nécessaire afin d'assurer un accès humanitaire sans entrave, de garantir la circulation du personnel humanitaire et l'acheminement de l'aide en toute sécurité, de parvenir à la cessation des hostilités pour reprendre les opérations, et de fournir des financements suffisants pour transposer l'assistance à plus grande échelle. Au Yémen, le PAM avait été bouleversé par la mort d'un employé du PAM détenu de manière arbitraire aux côtés d'autres employés des Nations Unies. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies avait condamné ce drame, appelé à diligenter une enquête approfondie et annoncé la suspension de toutes les opérations des Nations Unies dans la province de Saada. Des efforts avaient continué d'être déployés au plus haut niveau pour pousser à une prise de conscience et demander la libération des collègues détenus. Dans le même temps, des millions de personnes se trouvaient toujours en situation de détresse au Yémen et le PAM avait besoin qu'un environnement favorable soit mis en place pour pouvoir mener une intervention efficace.
26. Au Mozambique, le PAM appuyait l'intervention menée par le Gouvernement en réponse aux effets conjugués du conflit armé dans le nord, des conditions météorologiques induites par le phénomène El Niño et des changements climatiques, et aux troubles civils qui avaient éclaté après les élections en décembre. Des problèmes de sécurité avaient contraint le PAM à suspendre temporairement les opérations à Cabo Delgado, alors que 5 millions de personnes étaient aux prises avec l'insécurité alimentaire dans les régions du centre et du sud du pays. Le Directeur exécutif adjoint se rendrait dans le pays avec la Coordinatrice adjointe des secours d'urgence pour plaider en faveur d'environnements propices à la mise en œuvre de l'assistance et de l'augmentation du soutien financier de la part de la communauté humanitaire internationale.
27. Au Sahel central, en dépit d'une recrudescence de la violence qui avait entraîné une forte augmentation des déplacements forcés et une nette aggravation de la sécurité alimentaire, le PAM avait obtenu l'autorisation de reprendre les vols du Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies (UNHAS) au Mali et n'avait plus besoin d'escortes armées pour rejoindre certaines zones assiégées du Burkina Faso. Dans les environnements opérationnels complexes, le PAM utilisait diverses modalités d'exécution pour venir en aide aux personnes démunies, y compris des moyens aériens lorsque cela était nécessaire.
28. En Afghanistan, diverses difficultés, dont les restrictions à l'emploi et aux déplacements imposées aux femmes ainsi que le risque d'une interdiction des ONG internationales entravaient la capacité du PAM et de ses partenaires à prêter assistance au nombre croissant de personnes en situation d'insécurité alimentaire et souffrant de malnutrition. Le PAM contournait les restrictions pour pouvoir rester dans le pays et mettre en œuvre son assistance en suivant une approche fondée sur des principes.
29. Au Myanmar, le PAM collaborait avec les autorités et les groupes armés locaux pour pouvoir accéder à des millions de personnes déplacées démunies, tout en continuant d'aider les réfugiés accueillis au Bangladesh, qui restaient fortement tributaires de l'assistance alimentaire du PAM. Il était nécessaire de mener une action collective pour faire face à la crise, et le PAM collaborait avec l'Envoyée spéciale des Nations Unies, des membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et d'autres partenaires des Nations Unies pour subvenir aux besoins en ne laissant personne de côté.

30. En Haïti, le PAM avait intensifié ses opérations face à l'escalade de la violence et à l'augmentation des déplacements, une situation qui avait plongé la moitié de la population dans l'insécurité alimentaire et provoqué le départ du pays de la mission des Nations Unies et d'autres organisations internationales. L'UNHAS, qui jouait un rôle essentiel dans la conduite des opérations au service de l'ensemble de la communauté humanitaire, risquait de devoir interrompre faute de financement.
31. En Ukraine, la multiplication des attaques faisait obstacle à l'acheminement de l'assistance, mais le PAM venait en aide à 1,4 million de personnes, y compris au sein de communautés se trouvant sur les lignes de front. Il travaillait avec le Gouvernement pour déplacer les céréales dans des zones plus sûres et contribuer à l'initiative "Céréales en provenance d'Ukraine", de façon à prêter assistance aux pays les plus touchés par l'insécurité alimentaire dans le monde.
32. Dans de nombreux contextes, le PAM participait aux programmes de renforcement de la résilience et au soutien apporté aux systèmes nationaux d'urgence et de protection sociale afin de réduire les besoins liés aux interventions menées pour faire face aux crises cycliques et d'aider à préserver les acquis du développement. En Amérique latine et aux Caraïbes, par exemple, il apportait une assistance technique à 22 gouvernements, notamment dans le cadre des protocoles d'urgence et de la prévention des catastrophes au Nicaragua et de la passation de marchés publics pour l'achat de produits alimentaires au Guatemala. En Afrique de l'Ouest, le PAM, en sa qualité de coprésident du Cadre harmonisé, aiderait les gouvernements à exploiter les données disponibles pour améliorer les politiques et les stratégies d'intervention. Il continuait de transposer à plus grande échelle les actions menées en faveur de la résilience dans le cadre de l'initiative Grande Muraille verte afin de lutter contre la dégradation des terres.
33. Face aux violents phénomènes climatiques extrêmes qui se sont produits, les mesures d'anticipation adoptées par le PAM dans la région Asie et Pacifique et en Afrique de l'Est contribuaient à atténuer les effets des typhons aux Philippines et ceux des inondations en Somalie, tandis que l'on notait, entre autres initiatives menées en Afrique de l'Est, l'élaboration de programmes de repas scolaires utilisant la production locale et fondés sur une approche intelligente face au climat au Kenya, en Ouganda et au Rwanda pour renforcer les systèmes alimentaires. En Afrique de l'Ouest, l'intensification par le PAM des initiatives de renforcement de la résilience avait permis de réduire le nombre de personnes nécessitant une assistance alimentaire au Niger, et le Bureau régional pour l'Afrique australe appuyait les interventions menées sous la houlette des gouvernements pour faire face aux effets d'El Niño. Le PAM prêtait également assistance aux victimes des feux de forêt et des ouragans, en collaboration avec les gouvernements, et étudiait la possibilité d'utiliser des accords de conversion de créances pour financer des initiatives axées sur l'adaptation aux changements climatiques et la sécurité alimentaire. Il avait travaillé en partenariat avec le Gouvernement barbadien et l'Agence caraïbe pour les secours d'urgence en cas de catastrophe naturelle afin de créer le centre logistique régional caribéen pour les secours d'urgence, dont l'inauguration à la Barbade était prévue en mars 2025.
34. En conclusion, le Directeur exécutif adjoint a demandé au Conseil d'apporter son soutien aux efforts menés pour sensibiliser l'opinion mondiale et intervenir face à ces crises; faire respecter les principes humanitaires, y compris en plaidant pour un accès humanitaire sûr et sans entrave; augmenter les fonds destinés à l'action du PAM, en accordant si possible des financements souples; et engager des médiations afin de trouver des solutions politiques durables aux conflits en cours.

35. Après avoir remercié le Directeur exécutif adjoint pour son exposé, les membres du Conseil ont présenté leurs condoléances à la famille et aux proches du membre du personnel du PAM tué au Yémen. Condamnant la multiplication à l'échelle mondiale des attaques perpétrées contre les travailleurs humanitaires, le blocage de l'accès du personnel humanitaire aux personnes dans le besoin et l'utilisation de la famine comme arme de guerre, ils ont fait leur appel à une action internationale lancée par le Directeur exécutif adjoint afin d'assurer le respect du droit international humanitaire et d'obliger ceux qui l'enfreignaient à répondre de leurs actes.
36. Les membres du Conseil ont salué la détermination du personnel du PAM à répondre aux besoins alimentaires et nutritionnels des personnes vulnérables, et à fournir à la communauté humanitaire des services d'appui à la coordination et à la logistique, souvent dans des contextes dangereux et difficiles. Plusieurs membres ont exprimé leur appui à certaines opérations particulières du PAM, mentionnant le soutien apporté par celui-ci aux réfugiés rohingya au Bangladesh; la fourniture d'une assistance humanitaire essentielle à Gaza, en coopération avec l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient; la présence du PAM et ses activités visant à sauver des vies en Haïti; et l'action menée en Ukraine aux côtés du Gouvernement pour appuyer le système national de protection sociale et l'initiative "Céréales en provenance d'Ukraine".
37. Bien qu'un certain nombre de membres du Conseil aient exhorté le PAM à continuer de mettre l'accent sur les interventions d'urgence, beaucoup ont souligné l'intérêt que présentait le renforcement de la résilience, indiquant que l'approche que le PAM suivait pour sauver des vies tout en contribuant au relèvement à long terme était l'un de ses points forts. Les membres du Conseil ont salué le rôle joué par le PAM dans le renforcement des mécanismes de protection sociale, des programmes de repas scolaires, des chaînes d'approvisionnement et des systèmes alimentaires locaux, notamment au travers d'activités de renforcement des capacités au niveau national; de sa collaboration avec les acteurs nationaux, régionaux et locaux, y compris les communautés; et de l'attention grandissante portée aux mesures d'anticipation et aux activités de préparation.
38. Reconnaissant que les déficits de financement croissants appelaient des décisions difficiles, les membres du Conseil ont exhorté le PAM à poursuivre ses efforts pour accroître l'efficacité et l'efficacé de son action; à renforcer ses systèmes d'établissement des priorités et de ciblage des programmes, mettant l'accent sur les besoins urgents des populations les plus vulnérables; et à rechercher des mécanismes de financement innovants, y compris au travers du financement de l'action climatique et de la coopération avec des banques de développement et le secteur privé. De nombreux membres du Conseil ont décrit succinctement les contributions de leurs gouvernements aux opérations menées par le PAM dans leur propre pays et ailleurs, et ont exhorté les donateurs à apporter un appui à long terme plus souple aux programmes du PAM, qui étaient de plus en plus essentiels.
39. D'autres appels ont été lancés à la communauté internationale, notamment en vue de la mise en place d'efforts de diplomatie humanitaire et de plaider afin qu'un accès humanitaire sans entrave soit assuré pour toutes les personnes dans le besoin; d'une mobilisation internationale autour de négociations de paix dans les pays en situation de conflit, tels qu'Israël et l'État de Palestine, le Soudan, l'Ukraine et le Yémen; et d'une meilleure coordination entre les donateurs, couplée à un partage accru des risques financiers et des autres charges liées au travail humanitaire et de développement.
40. Un membre du Conseil a demandé des informations supplémentaires sur les avantages que présentaient les activités de renforcement des capacités du PAM et ses investissements dans les mesures d'anticipation pour le renforcement de la préparation aux situations d'urgence et des interventions en cas de crise.

41. Les six directeurs des bureaux régionaux du PAM, joignant leur voix à celle du Directeur exécutif adjoint, ont remercié les membres du Conseil pour leur soutien et ont répondu à leurs observations. Les mesures d'anticipation contribuaient à la capacité de préparation et d'intervention du PAM, car elles permettaient de créer des liens avec les systèmes nationaux d'intervention et de protection sociale, ce qui offrait au PAM un accès à des mécanismes de financement supplémentaires en cas de crise. Parmi les activités marquantes menées dans les régions, on pouvait mentionner la facilitation des livraisons de l'aide alimentaire à Gaza; la collaboration avec les pouvoirs publics en vue de la préparation aux changements climatiques en Amérique latine et dans les Caraïbes; les programmes de renforcement de la résilience, qui réduisaient les besoins en matière d'assistance humanitaire au Sahel; le recours à des mesures d'anticipation pour lutter contre la crise climatique en Afrique australe; et la collaboration avec le secteur privé, des fondations, des gouvernements et des institutions financières internationales afin de financer les systèmes de protection sociale en Afrique de l'Est.

### **Exposé oral sur le projet global relatif aux assurances à donner**

42. La direction a informé le Conseil des progrès accomplis et des enseignements tirés dans le cadre du projet global relatif aux assurances à donner. Au nombre des réalisations récentes figurait la publication de nouvelles normes pour la gestion des identités, les prescriptions minimales en matière de suivi et les mécanismes communautaires de remontée de l'information. En 2025, il était prévu de mettre en œuvre le projet global relatif aux assurances à donner dans les bureaux de pays exposés à des risques faibles à moyens; de publier les cadres d'assurance applicables à la gestion des partenaires coopérants et au ciblage; de poursuivre l'élaboration et le déploiement de nouveaux outils et systèmes; et de lancer une analyse complète des enseignements tirés. Plusieurs difficultés avaient été mises en évidence à ce jour, notamment les problèmes posés par la forte rotation du personnel et les conflits ou l'instabilité dans les zones où intervenait le PAM; la nécessité d'établir un climat de confiance avec les communautés locales et de renforcer leur participation; et le besoin de disposer de systèmes et d'outils souples et allégés pour pouvoir proposer des solutions tenant compte des risques et présentant un bon rapport coût-efficacité.
43. Les membres du Conseil ont félicité le PAM pour son dévouement au service du renforcement des mesures d'assurance et de la qualité de ses opérations dans le cadre du projet global relatif aux assurances à donner, ainsi que pour la transition qu'il opérait vers une culture de l'exécution, de la qualité et de l'assurance, culture qu'il convenait de retranscrire dans les nouveaux plans stratégique et de gestion. Ils se sont félicités des progrès accomplis concernant la consolidation des cadres de suivi, l'intégration de technologies innovantes dans les dispositifs d'assurance et l'amélioration des mécanismes communautaires de remontée de l'information, et ont encouragé le PAM à continuer de renforcer ses systèmes numériques de vérification de l'identité, de gestion des partenaires coopérants et de ciblage. Un membre a émis une mise en garde quant au projet global relatif aux assurances à donner, indiquant qu'il ne devait pas promouvoir d'idéologies relatives au genre, à la diversité, à l'équité ou à l'inclusion.
44. Constatant les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de certaines mesures d'assurance dans les contextes politiques et opérationnels complexes, les membres du Conseil ont recommandé au PAM d'adapter en pareilles circonstances son approche compte tenu d'une analyse des risques et de consultations avec les donateurs concernés. Ils ont souligné qu'il était important d'informer le Conseil et les donateurs des risques et des arbitrages en jeu dans les opérations menées dans des contextes difficiles, le but étant d'établir un degré commun de tolérance aux risques et de promouvoir le partage des risques.

45. La mise en œuvre du nouveau cadre visant à donner des assurances et des normes y relatives pendant et après la période d'exécution du projet global relatif aux assurances à donner nécessiterait un suivi étroit, un renforcement des capacités en continu, une coopération accrue avec les partenaires et des financements durables. Les membres du Conseil ont salué le fait qu'il était prévu d'inscrire les coûts liés aux assurances à donner dans les budgets des bureaux de pays et d'élaborer des orientations et outils institutionnels pour le calcul et le suivi de ces coûts.
46. Se réjouissant à l'idée de continuer de travailler avec la direction pour venir à bout des difficultés liées à la mise en place d'assurances renforcées, les membres du Conseil ont recommandé d'axer les futurs points d'information sur les effets et le rapport coût-efficacité des mesures d'atténuation des risques adoptées. Plusieurs membres ont dit souscrire à la réalisation, fin 2026 ou début 2027, d'une évaluation du projet global relatif aux assurances à donner, ce qui laisserait suffisamment de temps pour mettre en œuvre les normes et outils nouveaux.
47. Les membres ont demandé des informations supplémentaires sur les principaux risques pesant sur la bonne exécution et la durabilité du projet global relatif aux assurances à donner; les opérations menées dans les pays exposés à des risques élevés où l'exécution du projet avait été retardée; et l'application par le PAM du nouveau cadre visant à donner des assurances dans le contexte de l'action qu'il menait aux côtés des gouvernements partenaires.
48. En réponse, la direction a indiqué que la phase d'exécution du projet dans les pays exposés à des risques élevés devrait s'achever d'ici à la fin mars 2025. Le taux d'achèvement moyen, qui s'élevait pour l'heure à 80 pour cent, était conforme à la valeur de référence du projet, mais l'exécution accusait du retard dans certains bureaux de pays.

## Questions de politique générale

### 2025/EB.1/2 Cadre relatif au cycle des politiques

49. La direction du PAM a présenté le cadre relatif au cycle des politiques, lequel établissait un processus simplifié, efficient et prévisible afin que les politiques du PAM contribuent à la réalisation des objectifs énoncés dans le Plan stratégique et orientent l'élaboration des plans stratégiques de pays (PSP). Le cadre réaffirmait le rôle du Conseil dans la définition du programme d'action et explicitait sa fonction en matière de prise de décisions. En outre, le cadre proposait une définition plus claire des instruments normatifs, donnait des précisions quant aux processus s'appliquant aux "politiques de gestion" et aux "politiques relatives aux programmes", au recensement systématique des éventuelles lacunes dans les politiques, à la participation accrue du Conseil dès les premières étapes de l'élaboration des politiques, et à la préparation, pour information, de plans de mise en œuvre chiffrés, accompagnés d'un budget indicatif, et fournissait des explications supplémentaires sur la diffusion, l'évaluation et l'abrogation des politiques.

50. Les membres du Conseil ont estimé que le cadre constituait une étape importante vers une gouvernance plus efficace, plus cohérente et plus transparente de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation des politiques. Ils ont mis l'accent sur divers éléments prévus dans le cadre, comme l'association d'un éventail de parties prenantes à l'élaboration des politiques; les précisions données quant au rôle du Conseil; la mise à profit des recommandations du groupe de travail chargé de l'examen de la gouvernance; les explications fournies sur les composantes et les instruments normatifs du PAM; l'approche anticipative retenue pour le recensement des lacunes dans les politiques; l'accent mis sur l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles; l'approche axée sur la personne humaine retenue; l'obligation de soumettre pour information un plan de mise en œuvre et un budget indicatif à l'étape d'approbation des politiques; l'évaluation des politiques, qui favoriserait l'apprentissage et l'adaptation en continu; et la publication des stratégies du PAM sur une plateforme en ligne.
51. Plusieurs membres du Conseil ont apprécié l'attention portée dans le cadre à l'équité de la représentation géographique, mais ont insisté sur la nécessité d'assurer la participation équitable des pays en développement à toutes les phases du cycle relatif aux politiques. Ils ont aussi exhorté le PAM à faire en sorte que le cadre ne rende pas la prise de décisions rigide, indiquant qu'il était essentiel de pouvoir adapter les politiques en fonction des environnements opérationnels.
52. Les membres du Conseil ont aussi recommandé que les politiques soient mises en conformité avec les cadres internationaux, tels que les objectifs de développement durable (ODD) et les autres initiatives des Nations Unies, et que les mécanismes de remontée de l'information sur le terrain et les échanges entre le Siège et les bureaux de pays soient renforcés.
53. Des informations supplémentaires ont été sollicitées concernant les outils et les méthodes que le PAM emploierait pour renforcer la cohérence des politiques relatives aux programmes; l'analyse des lacunes dans les politiques, afin de déterminer en particulier quelles politiques devaient être élaborées de zéro et quelles étaient celles pouvant être simplement mises à jour; et les différences dans le traitement des politiques de gestion et des politiques relatives aux programmes.
54. En réponse, la direction a expliqué que, si certains aspects du déploiement des politiques de gestion différaient du processus en place pour les politiques relatives aux programmes, le cadre relatif au cycle des politiques s'appliquait à toutes les politiques, quel qu'en soit le type. Les politiques étaient mises en œuvre au moyen d'un éventail d'outils, au nombre desquels figuraient la formation, les directives normatives, les circulaires de la direction exécutive et les orientations adressées aux bureaux de pays; ce dernier outil permettait de créer une boucle de rétroaction, les acteurs de terrain pouvant relayer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des politiques et mettre en lumière les domaines où des précisions ou un soutien supplémentaires pouvaient se révéler nécessaires. Le recueil annuel des politiques donnait au Conseil une vue d'ensemble des politiques du PAM et une analyse des lacunes dans les politiques, tandis que les évaluations indiquaient s'il était nécessaire de mettre à jour ou de remplacer une politique donnée.

#### **Point sur la mise en œuvre du Fonds d'aide à la transformation pour changer la vie**

55. Le point portait sur la première année complète de mise en œuvre du Fonds d'aide à la transformation pour changer la vie (ci-après le "Fonds") dans dix bureaux de pays, qui, à l'issue d'une procédure de sélection concurrentielle, avaient été jugés les plus à même de réaliser l'ambition poursuivie par le Fonds. Les premiers résultats étaient positifs, 343 millions de dollars É.-U. ayant été mobilisés sous la forme de financements catalytiques au cours de la première année, un chiffre qui dépassait déjà l'objectif de 265 millions de dollars fixé pour la cinquième année.

56. Les membres du Conseil ont accueilli avec intérêt le point d'information et félicité le PAM des résultats obtenus, faisant savoir qu'ils appréciaient particulièrement que cette initiative favorise l'établissement de partenariats avec les pouvoirs publics et les autres parties prenantes; facilite la participation du PAM aux actions conjointes menées avec d'autres entités des Nations Unies; offre aux bureaux de pays une source de financement souple et prévisible pour financer leurs plans à long terme; permette de mobiliser des cofinancements auprès des gouvernements, d'institutions financières internationales, du secteur privé et d'autres donateurs; et encourage la collaboration dans l'ensemble du PAM. Ils ont salué le fait que l'initiative mette l'accent sur la sortie de l'assistance alimentaire, le renforcement des systèmes nationaux, l'action climatique, les priorités transversales et la mise en place d'un programme de recherche rigoureux s'appuyant sur des données de référence, qui s'accompagne d'un cadre de suivi, d'évaluation et d'apprentissage.
57. Si de nombreux membres du Conseil reconnaissent l'utilité que revêtait l'initiative au regard de l'amélioration de la sécurité alimentaire, notamment au travers du renforcement de la résilience et des systèmes nationaux, ils ont exhorté le PAM à s'assurer que le soutien apporté au Fonds ne fragilise pas ses opérations d'urgence. Un membre s'est dit favorable au financement catalytique et aux initiatives d'amélioration de la sécurité alimentaire menées au titre du Fonds d'aide à la transformation pour changer la vie tout en mettant en garde contre la promotion d'une idéologie autour du genre, de la diversité, de l'équité et de l'inclusion, et a indiqué que son gouvernement s'emploierait à faire en sorte que ces éléments soient exclus des programmes financés par le Fonds.
58. Concernant les actions à venir, les membres du Conseil ont recommandé que le PAM s'inspire des enseignements tirés du Fonds, ainsi que des données factuelles, des meilleures pratiques et des structures institutionnelles connexes, pour orienter et faciliter les efforts qu'il déployait pour produire des changements durables et reproductibles, y compris dans les situations précaires, et que la composition du comité chargé de la sélection des investissements et de l'apprentissage soit élargie afin que des représentants des bureaux régionaux et des bureaux de pays du PAM puissent y siéger. Certains membres ont appelé à poursuivre les discussions sur le développement du Fonds et encouragé le PAM à transposer ce modèle à plus grande échelle.
59. Des informations supplémentaires ont été demandées sur la participation de la société civile nationale et locale aux projets financés par le Fonds; les domaines thématiques du PAM qui attireraient le plus de financements catalytiques; le montant des financements catalytiques que le PAM espérait mobiliser au cours des années à venir; et le rôle du Fonds dans la politique en matière d'ancrage local.
60. Remerciant les membres du Conseil de leur soutien, la direction a expliqué que l'initiative contribuait à l'ancrage local au travers de la mise en œuvre au niveau local des projets financés par le Fonds, les pouvoirs publics locaux et les autres partenaires locaux bénéficiant d'activités de renforcement des capacités et d'autres formes de soutien. Les projets financés par le Fonds étaient élaborés avec les pouvoirs publics dès les premières étapes. Les résultats de l'initiative seraient mesurés au moyen d'indicateurs de performance clés, qui mesureront notamment la réduction des besoins humanitaires ainsi que l'évolution de la sécurité alimentaire, de la nutrition et des revenus. Il était peu probable que l'initiative ait une incidence sur la capacité d'intervention d'urgence des bureaux de pays, dans la mesure où les membres du personnel chargés de sa mise en œuvre avaient été spécialement nommés à cet effet et où les bureaux de pays sélectionnés étaient ceux les mieux préparés pour œuvrer en faveur de la résilience. Il était difficile de prévoir les futurs niveaux des financements catalytiques, mais de nombreuses possibilités de mobilisation de ressources supplémentaires avaient été mises en évidence. Dans le même temps, la direction étudiait les mesures possibles pour rendre plus inclusif le comité chargé de la sélection des investissements et de l'apprentissage.

## **Exposé oral sur la mise en œuvre de la politique en matière de problématique femmes-hommes**

61. En préambule de l'exposé, la Sous-Directrice exécutive chargée du Département des opérations liées aux programmes a souligné la détermination du PAM à répondre aux besoins et aux priorités particuliers des populations au service desquelles il œuvrait. Les données montraient que les femmes et les filles étaient touchées de manière disproportionnée par l'insécurité alimentaire et la malnutrition, et, à l'heure où les besoins étaient élevés et les financements insuffisants, il importait plus que jamais que le PAM continue de déterminer quelles étaient les populations les plus à risque et leur accorde une attention prioritaire, en leur apportant l'assistance alimentaire dont elles avaient besoin de la manière la plus efficace possible.
62. La Directrice du Service chargé de la problématique femmes-hommes, de la protection et de l'inclusion a mis en lumière les résultats obtenus récemment dans le cadre de la mise en œuvre de la politique en matière de problématique femmes-hommes, notamment les améliorations apportées aux outils d'analyse et l'élaboration d'un cadre relatif à l'obligation de rendre compte des résultats. À l'aide d'exemples, elle a illustré la façon dont la politique améliorait l'efficacité opérationnelle du PAM, l'aidant à mieux comprendre les effets différenciés de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition sur les femmes, les hommes, les garçons et les filles et à mieux y faire face. Si des progrès considérables avaient été accomplis sur le plan de l'élaboration de programmes, des résultats, des partenariats, des ressources et de l'obligation de rendre compte de l'action menée, les perspectives de financement s'agissant de la mise en œuvre de la politique étaient très inquiétantes et le PAM a encouragé davantage de donateurs à appuyer ce travail.
63. De nombreux membres du Conseil ont évoqué l'importance de l'égalité femmes-hommes et de l'autonomisation des femmes ainsi que la priorité à donner aux personnes les plus vulnérables dans les initiatives menées en faveur de la réalisation des ODD, en particulier ceux axés sur l'élimination de la pauvreté et de la faim. Ils se sont félicités des progrès accomplis par le PAM dans la mise en œuvre de la politique en matière de problématique femmes-hommes, prenant acte de l'intégration des considérations y relatives dans les programmes qu'il menait; des avantages découlant des programmes de repas scolaires, de la formation et de la facilitation de l'accès au foncier pour les femmes; des améliorations apportées à la collecte et à l'analyse de données ventilées par âge et par sexe; et de l'élaboration d'un cadre solide relatif à l'obligation de rendre compte et aux résultats. De nombreux membres ont demandé à ce que la politique bénéficie de ressources suffisantes.
64. Un membre a indiqué que son pays était d'avis que les programmes du PAM devraient défendre les droits des femmes et qu'aucune personne ne devrait être stigmatisée, humiliée ou privée de possibilités en raison de sa race ou de son sexe. Il a en outre précisé que, au moment d'aborder les distinctions fondées sur le sexe, le PAM devrait revenir sur l'emploi du terme "genre" et a fait observer que son gouvernement n'était pas favorable aux approches axées sur la diversité, l'équité, l'inclusion et l'accessibilité, dans la mesure où elles avaient, selon lui, pour effet de diminuer l'importance du mérite individuel lors de la sélection des candidats à un emploi ou à une prestation de services.

65. D'autres membres ont encouragé le PAM à renforcer ses partenariats avec les organisations de femmes, les autres organismes ayant leur siège à Rome et les autres entités des Nations Unies concernées, et à travailler avec des acteurs assurant des services de santé sexuelle et procréative afin de réduire la dénutrition chez les femmes enceintes ou allaitantes. Un membre a exhorté le PAM à donner suite aux recommandations relatives à la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et contre le harcèlement sexuel, notamment celles émises par l'Auditeur externe. Plusieurs appels ont été lancés afin que l'égalité femmes-hommes soit érigée au rang de priorité dans le Plan stratégique pour 2026-2029 et la future politique en matière d'ancrage local.
66. Des informations supplémentaires ont été demandées sur l'effet que pourraient avoir les déficits de financement prévus sur la réalisation des objectifs de la politique; les répercussions de la restructuration sur la mise en œuvre de la politique; la collecte de données ventilées; la possibilité d'étendre les partenariats; et la prise en compte des enseignements tirés des précédentes stratégies relatives à la problématique femmes-hommes.
67. En réponse, la direction a indiqué que les tensions financières menaçaient de freiner la dynamique sous-tendant la mise en œuvre de la politique. S'agissant des partenariats, le PAM avait investi dans la collaboration avec les organisations dirigées par des femmes, conscient du rôle important que jouaient les entités locales en tant qu'intervenants de première ligne en cas de crise; les partenariats établis avec d'autres organismes des Nations Unies et les ONG avaient également été renforcés. Concernant les données, de nouveaux indicateurs avaient été ajoutés au Cadre de résultats institutionnels afin de mesurer les changements opérés grâce à la politique en matière de problématique femmes-hommes, et les bureaux de pays bénéficiaient d'un soutien pour élaborer un cadre d'obligation de rendre compte axé sur l'être humain, adapté à leur environnement opérationnel.

### **Exposé oral sur l'inclusion du handicap**

68. La direction a fait savoir que le PAM avait satisfait aux attentes ou dépassé les attentes attachées à 12 des 15 indicateurs du cadre de responsabilité des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, et qu'il entendait répondre aux attentes associées aux trois indicateurs restants d'ici à la fin 2025. Dans le cadre de l'application des politiques et des normes institutionnelles au sein des bureaux de pays, le PAM travaillait aux côtés des administrations et des acteurs locaux pour cerner les difficultés rencontrées par les personnes handicapées et mettre au point des solutions souples.
69. Reconnaissant qu'il était important de veiller à l'inclusion du handicap pour faire en sorte que l'assistance parvienne aux personnes les plus vulnérables à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition, les membres du Conseil ont salué les progrès accomplis par le PAM et l'ont félicité du rôle de chef de file qu'il jouait à cet égard parmi les entités des Nations Unies. Ils ont encouragé le PAM à retranscrire cet attachement à l'inclusion du handicap dans son nouveau plan stratégique et son nouveau cadre de résultats institutionnels, et ils ont appelé la communauté internationale à appuyer son travail, au travers de partenariats stratégiques et de contributions financières.
70. Les membres du Conseil ont salué le fait que le PAM appliquait une approche axée sur la personne humaine, mettait l'accent sur les démarches fondées sur les droits et s'employait à intensifier la collecte de données à l'appui des processus de ciblage et de mesure, et se sont félicités de la mise en place d'un nouveau cadre relatif au devoir de protection du PAM envers ses employés. Un soutien s'est exprimé en faveur de la participation du PAM au Sommet mondial sur le handicap, qui se tiendrait à Berlin en avril.

71. Constatant que les femmes et les filles handicapées étaient souvent confrontées à des difficultés accrues, plusieurs membres du Conseil ont exhorté le PAM à poursuivre ses efforts visant à intégrer la question de l'inclusion du handicap dans son action en faveur de l'égalité femmes-hommes et de la protection, conformément à sa stratégie en matière de problématique femmes-hommes. Un membre a toutefois indiqué que, bien que son gouvernement soutienne les droits des personnes handicapées et considère qu'il était important qu'elles reçoivent une assistance alimentaire lorsqu'elles en avaient besoin, il s'opposait à une démarche de programmation promouvant les principes de diversité, d'équité, d'inclusion et d'accessibilité, et prenait ombrage de l'utilisation du mot "inclusion". Il a invité instamment le PAM à modifier l'appellation de ses stratégies et activités portant sur l'assistance fournie aux personnes handicapées, indiquant que son gouvernement était disposé à travailler avec le PAM en ce sens.
72. D'autres membres du Conseil ont encouragé le PAM à continuer d'adapter les systèmes de distribution alimentaire, de renforcer les capacités des membres de son personnel et des communautés locales et de veiller à l'inclusion des personnes handicapées dans ses programmes de renforcement de la résilience. Le PAM a également été invité à recueillir davantage de données ventilées; à prêter appui aux gouvernements en vue de l'intégration de la démarche d'inclusion du handicap dans les systèmes nationaux; à renforcer sa collaboration avec les organisations de personnes handicapées; et à mettre à jour ses politiques d'achat et ses directives en matière d'évaluation. Les membres du Conseil attendaient avec intérêt de recevoir régulièrement des informations actualisées sur l'inclusion du handicap lors des sessions à venir.
73. Des informations supplémentaires ont été demandées concernant les effets qu'avaient les contributions du PAM à l'égalité femmes-hommes et à l'inclusion du handicap sur l'action menée à l'appui de la réalisation de l'ODD 2.
74. Remerciant les membres du Conseil de leur soutien, la direction a déclaré que la création du Service chargé de la problématique femmes-hommes, de la protection et de l'inclusion en 2024 avait contribué à l'amélioration de l'efficacité du travail du PAM ayant trait à l'égalité femmes-hommes et au handicap. Les études montraient que les progrès accomplis au regard de l'ODD 2 différaient selon que l'on considérait les personnes handicapées et celles ne présentant pas de handicap – le PAM était déterminé à œuvrer aux côtés d'autres acteurs pour y remédier. Tout en constatant qu'il se dégageait un fort consensus au sein du Conseil sur les questions relatives à la problématique femmes-hommes et au handicap, la direction a fait part de sa disposition à rechercher un plus ample consensus quant à la terminologie employée.

## Fonctions de contrôle

### **2025/EB.1/3      Rapport succinct de l'évaluation de la politique environnementale du PAM et réponse de la direction**

75. Proposant une synthèse des conclusions de l'évaluation, la Directrice de l'évaluation a indiqué que, si l'approche à suivre en matière de durabilité environnementale était clairement définie dans la politique, les dimensions sociales de la durabilité n'avaient pas été suffisamment prises en compte; la mise en œuvre de la politique avait été entravée par la fragmentation de sa prise en main en interne et par le recours à des outils dont la portée et l'application étaient limitées. La direction avait accepté les quatre recommandations principales issues de l'évaluation, et les travaux avaient commencé en vue de leur mise en œuvre.

76. Les membres du Conseil ont salué l'engagement du PAM en faveur de l'amélioration de la durabilité environnementale dans ses opérations et se sont félicités des mesures prévues pour mettre la politique en cohérence avec le nouveau cadre pour la durabilité environnementale et sociale. Ils ont encouragé le PAM à intégrer les dimensions sociales de la durabilité dans l'ensemble de ses opérations et à renforcer ses systèmes de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports dans ce domaine; ils ont également apporté leur soutien au renforcement du lien entre la politique et les activités relatives à la chaîne d'approvisionnement.
77. Plusieurs membres du Conseil se sont félicités des mesures d'économie et de l'amélioration de l'efficacité opérationnelle résultant de la politique; l'un d'entre eux a saisi cette occasion pour rappeler l'opposition de son gouvernement aux politiques, programmes ou recommandations promouvant la diversité, l'équité, l'inclusion et l'accessibilité. D'autres membres du Conseil ont toutefois souligné que ces initiatives étaient précieuses, contribuant à faire en sorte que le PAM "ne laisse personne de côté", et ont exhorté la direction à donner suite à l'ensemble des recommandations issues de l'évaluation.
78. Les membres du Conseil ont encouragé la direction à élaborer un plan de mise en œuvre chiffré pour la nouvelle politique, en y faisant figurer des estimations des économies attendues. Le PAM a en outre été invité à soutenir les bureaux de pays et les partenaires dans la mise en œuvre de la politique; à renforcer et étendre ses partenariats; et à explorer des mécanismes innovants en vue du financement stable des initiatives centrées sur la durabilité environnementale et sociale. Compte tenu de l'importance cruciale du travail mené par le PAM pour sauver des vies, les membres du Conseil ont souhaité savoir comment la politique et les garanties connexes seraient appliquées aux opérations d'urgence.
79. En réponse, la direction a indiqué qu'elle examinait actuellement dans quelle mesure et selon quelles modalités les garanties environnementales et sociales devaient s'appliquer dans le contexte des opérations d'urgence; les chaînes d'approvisionnement seraient à cet égard un axe clé de discussion. Des investissements devraient être consentis avant de pouvoir réaliser de nouvelles économies.
80. La Directrice de l'évaluation a ajouté que son Bureau s'employait à renforcer ses processus en matière d'évaluation de la durabilité environnementale, mais que l'évaluation ne pouvait se substituer à un système solide de suivi.

**2025/EB.1/4      Rapport succinct de l'évaluation de la politique du PAM en matière de préparation aux situations d'urgence et réponse de la direction**

81. La Directrice de l'évaluation a indiqué que, d'après l'évaluation, la politique était en cohérence avec les plans stratégiques et les engagements internationaux du PAM. Les investissements dans la préparation avaient permis la conduite d'interventions plus rapides par le PAM et les gouvernements, mais le manque de clarté dans la formulation de la politique, l'insuffisance de la base de données factuelles, le manque de cohérence constaté par moments entre les activités de mise en œuvre, les déficits de financement et l'établissement de partenariats sans orientations clairement définies avaient empêché le PAM d'en faire davantage.
82. La direction avait accepté les cinq recommandations issues de l'évaluation et avait adopté un ensemble global de 22 mesures pour y répondre.

83. Les membres du Conseil ont félicité le PAM pour le rôle vital qu'il jouait dans la préparation aux situations d'urgence, saluant ses compétences spécialisées dans le domaine de la logistique, de la gestion des chaînes d'approvisionnement, des systèmes d'alerte rapide et des mesures d'anticipation. Ils ont pris acte des efforts que le PAM avait consentis pour améliorer la coordination interne et renforcer les capacités des pouvoirs publics en matière de préparation, constatant que des résultats concrets avaient été obtenus sur le plan de l'élaboration des politiques, de la planification des interventions d'urgence, de la logistique, des systèmes d'alerte rapide, des mesures d'anticipation et de la protection sociale réactive face aux chocs. Ils ont souscrit aux recommandations issues de l'évaluation, en particulier à celles portant sur le renforcement des partenariats, l'amélioration des dispositifs de déploiement du personnel dans les situations d'urgence, l'élaboration de la boîte à outils pour la préparation aux situations d'urgence et la mise à jour de la théorie du changement énoncée dans la politique.
84. Des améliorations étaient possibles dans les domaines suivants: production de données factuelles; problématique femmes-hommes, protection, handicap et inclusion; ancrage local et résilience climatique; partenariats, y compris avec les autres organismes des Nations Unies, les acteurs du secteur privé, les instituts de développement et les ONG; et mécanismes de financement pluriannuel innovants et souples. Il convenait d'élaborer des modèles de collaboration à long terme pour accroître la prise en main au niveau national et assurer la durabilité, des stratégies claires de retrait et de transfert des responsabilités devant être prévues dès le départ. Des appels ont également été lancés afin que le PAM élabore une feuille de route garantissant l'application d'une démarche cohérente dans l'ensemble des bureaux pour la préparation aux situations d'urgence, laquelle devait être accompagnée de mécanismes précis permettant de rendre compte de l'action menée, d'indicateurs de performance et de stratégies d'affectation des ressources.
85. Certains membres ont souligné qu'il était important de former le personnel de terrain et de lui communiquer des orientations pratiques sur la prise en compte de la problématique femmes-hommes, du handicap et de l'inclusion dans les activités de préparation aux situations d'urgence. Dans le cadre de la collaboration avec les gouvernements, il convenait de mettre l'accent sur les actions de plaidoyer concernant la problématique femmes-hommes, la protection et l'inclusion dans la collaboration avec les gouvernements, et le PAM devrait chercher à renforcer la coopération Sud-Sud et triangulaire afin de partager les meilleures pratiques en vigueur dans le domaine de la résilience. La participation des groupes vulnérables et des acteurs locaux à la préparation aux situations d'urgence était également jugée cruciale.
86. Bien qu'appuyant le rôle du PAM dans la préparation aux situations d'urgence, un membre a indiqué que son gouvernement s'opposait aux politiques, programmes et recommandations supposant la promotion de la diversité, de l'équité, de l'inclusion et de l'accessibilité.
87. Plusieurs membres se sont dits favorables à l'élaboration d'une version actualisée de la politique, fondée sur des données factuelles et s'inscrivant dans le droit fil du plan stratégique à venir, indiquant que cette nouvelle version devrait préciser les liens avec les autres politiques du PAM et la répartition des responsabilités entre le PAM et les autres organismes des Nations Unies, et s'accompagner d'une stratégie exhaustive de mise en œuvre assortie de mécanismes permettant de rendre compte de l'action menée. Des informations supplémentaires ont été demandées sur la recommandation visant à ce que le PAM améliore sa définition du terme "préparation aux situations d'urgence".

88. Après avoir remercié le Conseil de ses observations, la direction a expliqué que le renforcement des capacités du personnel était en cours, et qu'une somme considérable d'orientations sur la préparation aux situations d'urgence était déjà disponible. La priorité était de simplifier et d'harmoniser ces orientations, et de faire en sorte qu'elles demeurent accessibles au personnel de terrain en toutes circonstances. S'agissant de l'ancrage local, le PAM était résolu à mettre en adéquation la nouvelle politique en matière d'ancrage local avec les éventuelles mises à jour futures de la politique en matière de préparation aux situations d'urgence.
89. Concernant la recommandation visant à améliorer la définition du terme "préparation aux situations d'urgence" utilisée par le PAM, la Directrice de l'évaluation a expliqué que ce terme était parfois confondu avec les notions de "réduction des risques de catastrophe" et de "résilience", d'autant que ce dernier terme pouvait renvoyer dans certains contextes à une activité de préparation aux situations d'urgence. Il serait par conséquent utile de préciser les définitions des termes considérés. S'agissant de l'ancrage local, le rapport d'évaluation comprenait un grand nombre de constatations positives sur la participation locale, mais indiquait qu'il restait possible de renforcer les partenariats locaux.

#### **2025/EB.1/5 Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM**

90. Le Directeur exécutif adjoint et Directeur de l'Administration générale a décrit succinctement les nombreuses pratiques optimales suivies par le PAM pour donner suite aux examens du Corps commun d'inspection (CCI), pratiques qui avaient conduit le CCI à classer le PAM parmi les organisations participantes les plus performantes. Le Responsable du contrôle des risques a indiqué combien le PAM appréciait le travail du CCI et les précieux éclairages qui découlaient de ses examens, lesquels étaient un moyen de connaître la position relative du PAM par rapport aux 27 autres organisations participantes. Le rapport dont était saisi le Conseil comprenait des informations sur les quatre rapports publiés par le CCI en 2024 et les réponses de la direction aux recommandations connexes. Les tableaux de bord du PAM permettant le suivi des recommandations relatives à la supervision étaient désormais directement disponibles sur le site Web à accès restreint du Conseil, ce qui permettait aux membres de consulter plus aisément les données relatives à la supervision, le but étant de faciliter une prise de décisions éclairée au sein du Conseil et de renforcer la transparence. Au cours de la période à l'examen, le Secrétariat avait assuré le suivi de 29 recommandations et avait présenté un point d'avancement pour chacune d'entre elles. Seize recommandations, dont la plus ancienne recommandation en souffrance, étaient à présent clôturées. Cette ancienne recommandation, issue de l'examen de la fonction de déontologie de 2021, nécessitait que le Comité consultatif de contrôle indépendant mette à jour son mandat pour y ajouter la déontologie parmi les domaines de compétence exigés.
91. Dans le cadre de son programme de travail pour 2025, le CCI avait entrepris un examen des coûts d'appui indirects, à la demande des organismes ayant leur siège à Rome; le PAM tiendrait le Conseil informé de l'avancement de cet exercice et des autres examens prévus par le CCI en 2025, lesquels portaient entre autres sur la planification stratégique, les politiques de recrutement, les dispositions relatives aux voyages, les cadres de gouvernance des données et l'évaluation décentralisée.

92. Applaudissant le travail du CCI, les membres du Conseil ont fait état de sa contribution essentielle à l'amélioration de la gouvernance, du respect de l'obligation de rendre compte, de la coordination et de l'efficacité dans l'ensemble du système des Nations Unies. Un intervenant a souligné que les données factuelles démontrant l'efficacité et l'efficacité du multilatéralisme étaient précieuses, en particulier pour les donateurs. Les membres ont salué les initiatives engagées par le PAM pour mettre en œuvre les recommandations du CCI et l'ont encouragé à continuer de suivre l'application des recommandations, y compris au travers de processus liés aux ressources humaines. Deux membres ont exhorté le PAM à mettre en œuvre les recommandations formulées par le CCI dans son rapport de 2020 sur le multilinguisme dans le système des Nations Unies, en particulier celles relatives à l'utilisation des langues officielles lors des réunions du Conseil d'administration, ainsi que du recrutement et de la formation du personnel. Un membre a encouragé le PAM à appliquer les recommandations du CCI visant l'amélioration de l'efficacité, de l'efficacité et de la supervision, mais l'a mis en garde contre la promotion d'une idéologie axée sur le genre, la diversité, l'équité et l'inclusion.
93. La direction a remercié le Conseil de son soutien et pris note de la proposition visant à intégrer le multilinguisme parmi les principaux domaines à prendre en compte dans les recrutements.

## **Portefeuille d'activités dans la région Afrique de l'Est**

### **Présentation orale sur la visite sur le terrain du Conseil d'administration du PAM**

94. Le membre du Conseil ayant dirigé la visite sur le terrain au Rwanda a fait rapport de la visite, tenue du 24 au 29 novembre 2024 avec la participation des représentants de l'Allemagne, du Chili, de l'Éthiopie, de la Finlande, de la France, de l'Indonésie et de la Pologne, et a remercié les responsables et membres du personnel du PAM qui avaient participé aux préparatifs et à la gestion de la visite.
95. Les membres du Conseil avaient débuté et conclu leur visite à Kigali, où ils avaient pu constater les liens de collaboration que le PAM avait noués avec le Gouvernement rwandais d'autres acteurs locaux et l'équipe de pays des Nations Unies, en particulier les membres représentant les autres organismes ayant leur siège à Rome. Le groupe avait également rencontré le Premier Ministre, les ministres de l'agriculture, de l'éducation et de la gestion des catastrophes, et de nombreux maires et représentants des autorités locales, et avait noté la présence de femmes à tous les niveaux de l'administration.
96. Au cours des visites effectuées dans le sud et l'ouest du pays, où les niveaux d'insécurité alimentaire étaient les plus élevés, le groupe s'était intéressé aux opérations menées dans les camps de réfugiés de Kagame et Kamira, aux projets mis en œuvre avec les coopératives agricoles de Mutsuhito, aux activités axées sur les repas scolaires à Kabiri, et aux projets centrés sur la résilience de l'agriculture et les pépinières d'entreprises à Rosero, où les membres avaient rencontré de jeunes entrepreneurs. Compte tenu des difficultés rencontrées par le Rwanda, dont les effets des changements climatiques, la nécessité de moderniser son système agroalimentaire tout en diversifiant son économie et la baisse récente des financements internationaux destinés aux initiatives d'aide humanitaire et de développement, les priorités du PAM dans le pays étaient de renforcer la résilience et les filières, et d'assurer l'intégration de ses programmes au sein des politiques nationales. Les rencontres du groupe avec les bénéficiaires et les travailleurs humanitaires avaient démontré l'importance de l'action du PAM, ce qui avait conduit les participants à la mission à demander aux donateurs d'accroître leurs contributions aux programmes du PAM.

97. Le groupe avait félicité le Gouvernement pour son engagement en faveur de l'extension de son programme de repas scolaires à l'échelle du territoire national et de la mise en place d'une capacité d'intervention d'urgence face aux catastrophes naturelles, dans le cadre de sa politique d'accueil des réfugiés. Le PAM avait contribué à la logistique et appuyé par d'autres moyens ces efforts, et son PSP à venir serait pleinement intégré à la stratégie de transformation nationale du Rwanda.
98. Ayant été avisés des négociations préliminaires engagées entre le Rwanda et la République démocratique du Congo, les participants à la mission avaient joint leur voix aux appels internationaux lancés pour qu'un cessez-le-feu soit conclu, qu'un soutien soit apporté à l'intervention humanitaire et qu'un accès humanitaire sans entrave soit accordé dans les zones de conflit, et ils avaient souligné combien il était important d'assurer la protection des travailleurs humanitaires en toutes circonstances.

## Questions diverses

### **2025/EB.1/6      Rapport final du groupe de travail du Conseil d'administration chargé de l'examen de la gouvernance**

99. Lors de la présentation du rapport final, le président du groupe de travail a décrit dans les grandes lignes les conclusions de l'examen des recommandations formulées par le Corps commun d'inspection (CCI) et le Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales. Sur les dix recommandations figurant dans le rapport du CCI de 2023 sur l'examen des fonctions de gouvernance et de contrôle des conseils d'administration des fonds et programmes des Nations Unies ayant leur siège à New York, seules trois appelaient l'adoption de mesures supplémentaires par le PAM, à savoir la recommandation 6 sur l'établissement de mandats harmonisés pour l'ensemble des secrétariats des conseils, la recommandation 7 sur les règlements intérieurs et les méthodes de travail des conseils d'administration, et la recommandation 8 sur la prise en compte des rôles et des responsabilités des conseils dans les chartes, les principes généraux et les mandats des services et comités indépendants et consultatifs du PAM.
100. Les membres du Conseil ont remercié la Présidente du Conseil et son prédécesseur, ainsi que le président et les membres du groupe de travail, pour l'action qu'ils avaient menée dans le cadre de l'examen des recommandations. Ils ont également remercié le Secrétariat du Conseil d'administration pour son soutien tout au long du processus d'examen et pour son travail consacré à la mise en œuvre des recommandations. Ils se sont félicités des progrès accomplis concernant la simplification de la documentation et l'adoption d'ordres du jour réduits pour les sessions du Conseil, l'examen de la structure et de la fréquence des réunions informelles, et l'établissement de directives claires relatives à l'élaboration des politiques du PAM et des PSP. Ils se sont également dits satisfaits des décisions prises quant à la mise à jour du cadre de contrôle du PAM; à l'élection des membres du Bureau en début d'année; à la mise à disposition d'un guide à l'intention des membres du Bureau; et à l'amélioration du processus d'orientation prévu pour les nouveaux membres du Conseil. Toutefois, un membre du Conseil s'est dit déçu que l'exercice n'ait pas abouti à une rationalisation plus poussée des processus, qui aurait permis, au-delà de simples changements dans les procédures, d'améliorer la cohérence, l'inclusion et l'efficacité.

101. Les membres du Conseil ont souscrit aux mesures proposées pour mettre en œuvre les recommandations restantes; ces mesures visaient notamment à faire en sorte que les réunions informelles du Conseil portant sur des questions qui devaient ensuite lui être soumises pour décision soient présidées par des membres du Bureau; à préserver l'indépendance du Bureau de la déontologie et du Bureau de l'Ombudsman et des services de médiation du PAM et à mettre à jour leur mandat dès que l'occasion s'en présenterait pour intégrer les pratiques actuelles concernant la présentation de rapports au Conseil et la collaboration avec celui-ci; et à réexaminer la recommandation 6 du CCI une fois que les entités des Nations Unies ayant leur siège à New York auraient achevé leur examen du rapport du CCI. Les membres du Conseil ont en outre souscrit à la recommandation du groupe de travail portant sur la réalisation d'une évaluation une fois que les conseils d'administration des fonds et programmes des Nations Unies ayant leur siège à New York auraient terminé leur examen du rapport du CCI de sorte à suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations sur la gouvernance approuvées par le Conseil et à harmoniser ses décisions avec celles prises à New York concernant le rapport du CCI.
102. De l'avis des membres du Conseil, l'examen avait démontré que le PAM satisfaisait déjà à nombre des critères du CCI et appliquait les meilleures pratiques en vigueur au sein du système des Nations Unies. Grâce à l'examen, le Conseil était aussi mieux à même de trouver des consensus, d'effectuer des changements positifs et de réaliser de précieux gains d'efficacité. Attendant avec intérêt de recevoir régulièrement des informations actualisées sur l'application des recommandations restantes en 2025 et au-delà, plusieurs membres du Conseil ont souligné qu'il était important d'évaluer en continu la mesure dans laquelle les changements apportés généraient les résultats souhaités ou appelaient de nouveaux ajustements.
103. Le Directeur exécutif adjoint a indiqué que le processus d'examen favorisait le renforcement du dialogue stratégique, permettait de préciser les rôles et responsabilités respectifs du Conseil et des dirigeants du PAM et contribuait à établir entre eux un climat de confiance.

## **Rapports concernant les sessions du Conseil d'administration**

### **2025/EB.1/7      Résumé des travaux de la deuxième session ordinaire de 2024 du Conseil d'administration**

104. La Présidente a adressé ses remerciements au Rapporteur pour avoir établi le résumé de la deuxième session ordinaire de 2024 du Conseil, ajoutant que le projet de résumé avait été distribué aux membres du Conseil en janvier 2025 pour qu'ils puissent formuler leurs observations. Le Conseil a approuvé le résumé.

## **Vérification des décisions et recommandations adoptées**

105. Après avoir remercié le personnel du PAM de son soutien et les membres et observateurs du Conseil de leur collaboration et de leur mobilisation, le Rapporteur a confirmé que les décisions et recommandations présentées dans le projet de recueil des décisions et recommandations adoptées par le Conseil à la session correspondaient à celles qui avaient été convenues pendant la session. La version définitive des décisions et recommandations adoptées serait mise en ligne sur le site Web du Conseil dans le courant du jour ouvrable suivant, et un projet de résumé des débats qui avaient eu lieu pendant la session serait diffusé en temps voulu pour observations, puis examiné par le Conseil pour approbation à sa session suivante.

## Observations finales de la Directrice exécutive

106. Après avoir remercié la Présidente et le Secrétariat du Conseil d'avoir contribué à la richesse des échanges lors de cette session, la Directrice exécutive a réaffirmé la détermination du PAM à travailler avec efficacité, à définir des priorités stratégiques claires et à mettre en place les bonnes conditions pour apporter un maximum de ressources et de soutien à ses opérations de première ligne. Les strictes mesures d'efficacité adoptées, dont la réduction de 10 pour cent du budget administratif et d'appui aux programmes, permettraient d'optimiser l'impact obtenu pour chaque dollar reçu, tandis que le programme de gestion du changement et le projet global relatif aux assurances à donner, qui étaient en cours d'exécution, consolidaient ces efforts. Il était essentiel de préserver la confiance du Conseil, et la direction était résolue à travailler avec ce dernier en toute transparence et dans le plein respect de son obligation de rendre compte de l'action menée.
107. Alors que le personnel du PAM était exposé à des risques et à des dangers croissants dans le cadre des activités visant à sauver des vies dans les régions les plus complexes et les plus instables du monde, la direction était tout aussi résolue à honorer son devoir de protection à l'égard des employés et des millions de personnes qui comptaient sur le PAM. La communauté internationale devait travailler main dans la main pour protéger la sécurité et la sûreté des travailleurs humanitaires, prévenir la généralisation des restrictions d'accès, et préserver l'espace nécessaire à une action humanitaire efficace et fondée sur des principes.
108. La Directrice exécutive a remercié les membres du Conseil de leurs conseils, de leurs orientations et de leur soutien, alors que le PAM s'employait à faire advenir un monde libéré de la faim et à bâtir un avenir meilleur pour les populations au service desquelles il œuvrait.
109. Clôture de la session, la Présidente a remercié la Directrice exécutive, les coordonnateurs de liste, le Secrétariat du Conseil d'administration, ainsi que la direction et le personnel du PAM d'avoir contribué au succès de la session.

## ANNEXE I

### Décisions et recommandations

Les décisions et recommandations figurant dans le présent rapport seront mises en œuvre par le Secrétariat à la lumière des délibérations du Conseil, dont les principales observations seront consignées dans le résumé des travaux de la session.

#### Adoption de l'ordre du jour

Le Conseil a adopté l'ordre du jour.

18 février 2025

#### Élection du Bureau et désignation du Rapporteur

Conformément à son Règlement intérieur, le Conseil a élu S. E. Mme Elissa Golberg (Canada, Liste D) aux fonctions de Présidente pour un mandat d'un an. S. E. M. Andreas Von Brandt (Allemagne, Liste D) a été élu en qualité de membre suppléant.

Le Conseil a élu Mme Berioska Morrison González (République dominicaine, Liste C) aux fonctions de Vice-Présidente. M. Vicente Amaral Bezerra (Brésil, Liste C) a été élu en qualité de membre suppléant.

Le Conseil a élu S. E. M. Fredrick Lusambili Matwang'a (Kenya, Liste A), M. Balaji Jujjavarapu (Inde, Liste B) et M. Roman Diatka (Tchéquie, Liste E) en qualité de membres du Bureau représentant les trois autres listes électorales du PAM pour un mandat d'un an. S. E. M. Zsolt Belánszky-Demkó (Hongrie, Liste E) a été élu en qualité de membre suppléant.

En application de l'article XII de son Règlement intérieur, le Conseil a nommé M. Roman Diatka (Tchéquie, Liste E) Rapporteur de la première session ordinaire de 2025.

21 janvier 2025

#### Élection aux postes vacants du Bureau

Le Conseil a élu S. E. Mme Patricia Chisanga Kondolo (Zambie, Liste A) et Mme Manar Sabah Mohammad Al-Sabah (Koweït, Liste B) en qualité de membres suppléantes.

18 février 2025

#### Questions stratégiques actuelles et futures

##### 2025/EB.1/1 Déclaration liminaire de la Directrice exécutive, y compris un aperçu des possibilités et des défis actuels et futurs pour le PAM

Le Conseil a pris note de la déclaration liminaire de la Directrice exécutive. Les principaux points de cet exposé et les observations formulées par le Conseil figureraient dans le résumé des travaux de la session.

18 février 2025

#### Questions de politique générale

##### 2025/EB.1/2 Cadre relatif au cycle des politiques

Le Conseil a approuvé le document intitulé "Cadre relatif au cycle des politiques" (WFP/EB.1/2025/6-A).

18 février 2025

## Fonctions de contrôle

### **2025/EB.1/3      Rapport succinct de l'évaluation de la politique environnementale du PAM et réponse de la direction**

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport succinct de l'évaluation de la politique environnementale du PAM" (WFP/EB.1/2025/7-A/1) et de la réponse de la direction publiée sous la cote WFP/EB.1/2025/7-A/1/Add.1.

19 février 2025

### **2025/EB.1/4      Rapport succinct de l'évaluation de la politique du PAM en matière de préparation aux situations d'urgence et réponse de la direction**

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport succinct de l'évaluation de la politique du PAM en matière de préparation aux situations d'urgence" (WFP/EB.1/2025/7-A/2) et de la réponse de la direction publiée sous la cote WFP/EB.1/2025/7-A/2/Add.1.

19 février 2025

### **2025/EB.1/5      Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM**

Le Conseil a pris note des informations et recommandations figurant dans le document intitulé "Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM" (WFP/EB.1/2025/7-C/Rev.1) et a souscrit aux suites données aux recommandations adressées aux organes délibérants par le Corps commun d'inspection qui figuraient en annexes au document et portaient sur l'efficacité, la transparence et le principe de responsabilité, en tenant compte également des questions qu'il avait soulevées au cours de ses débats.

19 février 2025

## Questions diverses

### **2025/EB.1/6      Rapport final du groupe de travail du Conseil d'administration chargé de l'examen de la gouvernance**

Ayant examiné le rapport final de son groupe de travail chargé de l'examen de la gouvernance tel qu'il figurait dans le document portant la cote WFP/EB.1/2025/11-A, le Conseil d'administration:

- i) *a approuvé* le plan d'exécution chiffré relatif aux recommandations ci-après figurant dans le rapport du Corps commun d'inspection sur l'examen des fonctions de gouvernance et de contrôle des conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)/Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)/Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) (JIU/REP/2023/7), tel que proposé à l'annexe I du présent document, et *a préconisé* l'application immédiate desdites recommandations, comme indiqué ci-après:
  - 1) recommandation 6: le Conseil *a décidé* de revoir cette recommandation une fois que les conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF et d'ONU-Femmes auraient achevé leur examen du rapport du Corps commun d'inspection (CCI) JIU/REP/2023/7, pour harmoniser ses décisions avec celles prises à New York. Le Conseil *a prié* son Secrétariat d'alerter le Bureau dès que les conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF et d'ONU-Femmes auraient achevé l'examen du rapport du CCI de manière que le Conseil puisse décider des suites qu'il jugerait bon de donner à cette recommandation;

- 2) recommandation 7: le Conseil *a considéré* que son Règlement intérieur et ses méthodes de travail étaient solides et que les propositions visant à encourager une participation plus active de tous ses membres et à promouvoir des délibérations et des décisions plus efficaces et plus efficaces avaient été prises en compte dans le rapport de la consultante indépendante et présentées dans les deux rapports intérimaires du groupe de travail (WFP/EB.A/2024/12-A/Rev.1 et WFP/EB.2/2024/11-A) au titre des recommandations 1 (Revoir la structure et l'ordre du jour des sessions officielles du Conseil), 2 (Rationaliser les documents destinés au Conseil afin de faciliter les délibérations et les décisions stratégiques), 8 (Restructurer la séance d'orientation organisée à l'intention des nouveaux membres du Conseil), 11 (Remanier et améliorer les processus et plateformes de recherche d'un consensus), 12 (Revoir les rôles et responsabilités, la durée du mandat et les méthodes de travail du Bureau) et 13 (Restructurer la séance d'orientation organisée à l'intention des nouveaux membres du Bureau). Le Conseil *a préconisé* en outre que ses réunions informelles portant sur des questions qui devaient ensuite lui être soumises pour décision soient présidées par des membres du Bureau et que les autres réunions informelles traitant de sujets qui n'appelaient pas de décision de sa part soient conduites par le Secrétariat. Si aucun membre du Bureau n'était disponible pour présider une réunion informelle consacrée à une question devant ensuite faire l'objet d'une décision, le Conseil recommandait que le Bureau désigne un autre membre du Conseil ou un membre du Secrétariat pour animer la réunion;
  - 3) recommandation 8: Le Conseil *a considéré* que le PAM satisfaisait largement aux critères fixés par le Corps commun d'inspection pour la prise en compte des rôles et responsabilités des conseils dans les chartes, les principes généraux et les mandats des services et des comités indépendants et consultatifs, notamment en ce qui concernait leur rattachement hiérarchique, leur accès au Conseil et les consultations relatives aux ressources humaines et financières, afin de garantir leur indépendance. Le Conseil *a préconisé* en outre de préserver l'indépendance du Bureau de la déontologie et du Bureau de l'Ombudsman et des services de médiation du PAM et de mettre à jour leur mandat dès que l'occasion s'en présenterait pour intégrer les pratiques actuelles concernant la présentation de rapports au Conseil et la collaboration avec celui-ci;
- ii) *a noté* que les recommandations 1, 2, 3, 5, 9 et 10 issues du rapport JIU/REP/2023/7 du CCI n'appelaient aucune mesure supplémentaire au vu des avis fournis par le groupe de travail, à savoir:
- 4) recommandation 1: l'Article VI 2 (a) (v) du Statut du PAM contenait déjà des dispositions stipulant que le Conseil "recommande de nouvelles initiatives d'ordre politique au Conseil économique et social et au Conseil de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et, par l'entremise de ceux-ci, respectivement à l'Assemblée générale et à la Conférence de la FAO, selon que de besoin";
  - 5) recommandation 2: les pouvoirs et les fonctions du Conseil d'administration du PAM étaient déjà définis à l'Article VI du Statut du PAM. En outre, le Règlement intérieur du Conseil, qui fixait le cadre opérationnel et fonctionnel des activités de celui-ci, venait compléter les dispositions du Statut. Le guide à l'intention des délégués, proposé au titre de la recommandation subsidiaire 8.2 figurant dans le premier rapport intérimaire du groupe de travail (WFP/EB.A/2024/12-A/Rev.1), concourrait aussi à donner suite à cette recommandation;

- 6) recommandation 3: cette recommandation avait été traitée dans le premier rapport intérimaire du groupe de travail (WFP/EB.A/2024/12-A/Rev.1), dans le cadre de la recommandation subsidiaire 8.2 sur l'élaboration d'un guide à l'intention des délégués, et dans son second rapport intérimaire (WFP/EB.2/2024/11-A), dans le cadre de la recommandation subsidiaire 12.4, au titre de laquelle le Conseil préconisait d'inclure les principaux rôles et responsabilités des coordonnateurs de liste dans un guide à l'intention des membres du Bureau devant être élaboré aux termes de la recommandation subsidiaire 13.2 (WFP/EB.A/2024/12-A/Rev.1);
  - 7) recommandation 5: le PAM satisfaisait aux critères du CCI puisque ses organes de contrôle indépendants – notamment le Comité consultatif de contrôle indépendant – étaient hiérarchiquement rattachés tant au Conseil d'administration qu'au Directeur exécutif, ce que le CCI, dans son rapport, considérait comme une pratique de bonne gouvernance. Le critère V.B1(c) du CCI relatif à l'accès sans restriction au comité de contrôle indépendant avait été traité au titre de la recommandation subsidiaire 5.6 figurant dans le second rapport intérimaire du groupe de travail (WFP/EB.2/2024/11-A), laquelle préconisait d'instaurer des échanges réguliers et directs entre le Conseil et le Comité consultatif de contrôle indépendant en invitant les membres du Conseil à assister aux séances de bilan organisées régulièrement par ce Comité;
  - 8) recommandation 9: les pratiques du PAM en matière de gestion des risques étaient solides et satisfaisaient aux critères du CCI relatifs à la prise en compte des rôles et des responsabilités du Conseil en matière de gestion des risques dans les politiques institutionnelles traitant de ce sujet;
  - 9) recommandation 10: cette recommandation ne s'appliquait pas au PAM;
- iii) *a recommandé* d'effectuer une évaluation une fois que les conseils d'administration des fonds et programmes ayant leur siège à New York auraient terminé leur examen du rapport du CCI JIU/REP/2023/7. Cette évaluation lui donnerait l'occasion de suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations sur la gouvernance figurant dans les deux rapports intérimaires du groupe de travail et dans son rapport final qu'il avait approuvés. Elle lui permettrait aussi de se pencher sur les conclusions de l'examen mené à New York et d'harmoniser ses décisions avec celles découlant de cet examen, selon qu'il conviendrait, et de revenir sur des recommandations du CCI restées en suspens (notamment la recommandation 6);
  - iv) *a prié* son Secrétariat de l'informer régulièrement sur la mise en œuvre de l'ensemble des recommandations issues de l'examen de la gouvernance, y compris celles présentées dans les deux rapports intérimaires du groupe de travail et dans son rapport final.

19 février 2025

## Rapports concernant les sessions du Conseil d'administration

### 2025/EB.1/7      **Résumé des travaux de la deuxième session ordinaire de 2024 du Conseil d'administration**

Le Conseil a approuvé le document intitulé "Projet de résumé des travaux de la deuxième session ordinaire de 2024 du Conseil d'administration", dont la version finale serait disponible sous la cote WFP/EB.2/2024/11.

19 février 2025

## ANNEXE II

### Ordre du jour<sup>1</sup>

#### Première partie (21 janvier 2025)

1. **Adoption de l'ordre du jour** (*pour décision*)
2. **Élection du Bureau et désignation du Rapporteur** (*pour décision*)

#### Deuxième partie (18-20 février 2025)

3. **Adoption de l'ordre du jour** (*pour décision*)<sup>2</sup>
4. **Élection aux postes vacants du Bureau**
5. **Déclaration liminaire de la Directrice exécutive, y compris un aperçu des possibilités et des défis actuels et futurs pour le PAM**
6. **Questions de politique générale**
  - a) Cadre relatif au cycle des politiques (*pour décision*)
  - b) Point sur la mise en œuvre du Fonds d'aide à la transformation pour changer la vie (*pour information*)\*
  - c) Exposé oral sur la mise en œuvre de la politique en matière de problématique femmes-hommes (*pour information*)\*
  - d) Exposé oral sur l'inclusion du handicap (*pour information*)\*
7. **Fonctions de contrôle**
  - a) Rapports d'évaluation (*pour décision*)
    1. Rapport succinct de l'évaluation de la politique environnementale du PAM et réponse de la direction
    2. Rapport succinct de l'évaluation de la politique du PAM en matière de préparation aux situations d'urgence et réponse de la direction
  - b) Rapports succincts d'évaluations de plans stratégiques de pays et réponses de la direction (*pour décision*)
    1. Iraq (2018-2024) – POINT REPORTÉ À LA SESSION ANNUELLE DE 2025
  - c) Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM (*pour décision*)
8. **Questions opérationnelles**
  - a) Plans stratégiques de pays et plans stratégiques de pays provisoires (*pour décision*)
    1. Iraq (2025-2029) – POINT REPORTÉ À LA SESSION ANNUELLE DE 2025
    2. Rwanda (2025-2029) – POINT REPORTÉ À LA SESSION ANNUELLE DE 2025

---

<sup>1</sup> L'ordre du jour de la première session ordinaire de 2025 est le premier à être présenté conformément aux décisions qu'a prises le Conseil à sa session annuelle et à sa deuxième session ordinaire de 2024 dans le cadre de l'examen de la gouvernance. Il présente pour la première fois la nouvelle organisation de la première session ordinaire en deux parties, la première étant consacrée uniquement à l'élection du Bureau, et la seconde aux autres points inscrits à l'ordre du jour de cette session.

<sup>2</sup> Ce point ne serait inscrit ici que si l'ordre du jour venait à être révisé après son approbation lors de la première partie de la première session ordinaire.

\* Les points signalés par un astérisque sont présentés pour information uniquement mais seront tout de même examinés pendant la session.

- b) Révisions de plans stratégiques de pays et augmentations budgétaires correspondantes approuvées par le Conseil au moyen d'un vote par correspondance (*pour information*)
    - 1. Sierra Leone (2020-2024)
    - 2. Togo (2022-2026)
  - c) Révisions de plans stratégiques de pays concernant une intervention face à une crise et augmentations budgétaires correspondantes approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO après avoir été soumises aux États membres pour observations (*pour information*)
    - 1. Soudan (2019-2024)
  - d) Exposé oral – aperçu mondial des besoins humanitaires ainsi que des problèmes et priorités d'ordre opérationnel (*pour information*)\*
  - e) Exposé oral sur le projet global relatif aux assurances à donner (*pour information*)\*
  - f) Présentation orale sur la visite sur le terrain du Conseil d'administration du PAM (*pour information*)\*
  - g) Révisions de plans stratégiques de pays et de plans stratégiques de pays provisoires, et augmentations ou diminutions budgétaires correspondantes, approuvées en vertu de délégations de pouvoirs entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 31 décembre 2024 (*pour information*)
- 9. Questions d'organisation et d'administration**
- a) Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2025-2026 (*pour information*)
- 10. Rapports concernant les sessions du Conseil d'administration (pour décision)**
- a) Vérification des décisions et recommandations adoptées au cours de la première session ordinaire de 2025
  - b) Résumé des travaux de la deuxième session ordinaire de 2024 du Conseil d'administration
- 11. Questions diverses**
- a) Rapport final du groupe de travail du Conseil d'administration chargé de l'examen de la gouvernance (*pour décision*)

## Liste des sigles utilisés dans le présent document

CCI	Corps commun d'inspection
ODD	objectif de développement durable
PSP	plan stratégique de pays
UNHAS	Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies